

## **Politique relative aux Pratiques Sociales et aux Droits de l'Homme**

### **Message du Directeur des Opérations**

Chez Blue Diamond Deluxe Private Transports, nos collaborateurs sont au cœur de notre réussite. La qualité des services que nous offrons est le reflet direct du professionnalisme, de l'engagement et de l'intégrité de chacun des membres de notre équipe. C'est pourquoi nous nous engageons à offrir un environnement de travail dans lequel chaque collaborateur est traité avec dignité, respect et équité, tout en bénéficiant des meilleures conditions pour évoluer professionnellement dans un cadre sûr, sain et inclusif.

Nous reconnaissons que le respect des pratiques sociales et des droits de l'homme ne constitue pas seulement une obligation légale, mais également une responsabilité fondamentale qui renforce notre organisation, favorise le bien-être de nos collaborateurs et contribue à la pérennité de notre entreprise.

En tant que prestataire de services de transport privé haut de gamme, nous nous efforçons de promouvoir une culture d'entreprise fondée sur le respect, l'égalité des chances, la diversité, l'apprentissage continu et des pratiques d'emploi responsables. Nous nous engageons à respecter l'ensemble de la législation sociale applicable ainsi que les principes internationalement reconnus en matière de droits de l'homme, en garantissant un environnement de travail exempt de toute discrimination, harcèlement, travail forcé, travail des enfants ou toute autre forme d'abus ou d'exploitation.

La présente Politique relative aux Pratiques Sociales et aux Droits de l'Homme définit les principes qui guident notre gestion des ressources humaines et reflète notre engagement en faveur de l'amélioration continue du bien-être, du développement professionnel et de l'implication de nos collaborateurs.

Notre politique contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en particulier à l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et l'ODD 10 (Réduction des inégalités).

Chaque collaborateur contribue à préserver un environnement de travail respectueux, inclusif et sûr. Ensemble, nous continuons à bâtir une entreprise où chacun est valorisé, soutenu et encouragé à atteindre l'excellence au quotidien.

---

### **1. Champ d'application**

La présente Politique relative aux Pratiques Sociales et aux Droits de l'Homme s'applique à l'ensemble des collaborateurs, responsables, et prestataires intervenant pour ou au nom de Blue Diamond Deluxe Private Transports.



Elle couvre toutes les activités liées à la gestion des ressources humaines, notamment le recrutement, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, le développement professionnel, l'égalité des chances, la diversité, la conduite professionnelle ainsi que le respect des droits de l'homme internationalement reconnus.

La Blue Diamond s'engage à respecter l'ensemble de la législation sociale applicable au Portugal, les normes internationales du travail pertinentes ainsi que les principes internationalement reconnus en matière de droits de l'homme, notamment ceux promus par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial des Nations Unies.

---

## **2. Nos Principes Directeurs**

La Blue Diamond s'engage à conduire toutes ses pratiques d'emploi avec intégrité, équité et respect de la dignité humaine. Notre approche des pratiques sociales et des droits de l'homme repose sur les principes suivants, qui orientent chacune de nos décisions en matière de gestion des ressources humaines et soutiennent le développement durable de notre entreprise.

### **Respect des Droits de l'Homme**

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'homme internationalement reconnus dans l'ensemble de nos activités.

Nous rejetons toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de traite des êtres humains, de discrimination ou toute pratique portant atteinte à la dignité, à la liberté ou aux droits fondamentaux des personnes.

Nous favorisons un environnement de travail fondé sur le respect mutuel, la confiance et l'égalité de traitement pour tous.

### **Santé, Sécurité et Bien-être**

La santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs constituent des priorités absolues.

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sûr et sain grâce à une gestion préventive des risques professionnels, à la promotion d'une conduite sûre et à une sensibilisation permanente à la prévention des risques.

Chaque collaborateur partage la responsabilité de contribuer au maintien d'un environnement de travail sûr et à la prévention des risques professionnels.



## **Diversité, Équité et Égalité des Chances**

Nous sommes convaincus que la diversité renforce notre organisation et favorise l'innovation, le professionnalisme et une meilleure prise de décision.

Nous garantissons l'égalité des chances tout au long du parcours professionnel de nos collaborateurs, notamment en matière de recrutement, de rémunération, de promotion, de formation et de développement de carrière, en fondant toutes nos décisions exclusivement sur le mérite, les compétences et la performance professionnelle.

La Blue Diamond applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute discrimination, harcèlement, intimidation (*bullying*) ou comportement portant atteinte à l'inclusion, à la dignité ou au respect mutuel.

## **Emploi Équitable et Développement Professionnel**

Nous nous engageons à offrir des conditions de travail équitables et conformes à la législation sociale applicable ainsi qu'aux normes internationales du travail.

Nous considérons que l'apprentissage continu est essentiel tant au développement individuel qu'au succès de notre organisation.

Nous encourageons donc le développement professionnel grâce à des formations régulières, des évaluations de performance, le partage des connaissances et une démarche d'amélioration continue.

En investissant dans nos collaborateurs, nous renforçons notre capacité à offrir un service d'excellence tout en soutenant la croissance durable de notre entreprise.

## **Dialogue, Respect et Amélioration Continue**

Nous encourageons une communication ouverte, un dialogue constructif et la participation active des collaborateurs à l'amélioration continue de notre environnement de travail.

Les collaborateurs sont encouragés à poser des questions, proposer des idées et signaler toute préoccupation de bonne foi par l'intermédiaire des canaux de communication appropriés, sans crainte de représailles.

Nous sommes convaincus qu'une culture fondée sur la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue renforce l'engagement des collaborateurs, la résilience de l'organisation et le succès durable de Blue Diamond.

---

### **3. Objectifs de la Politique relative aux Pratiques Sociales et aux Droits de l'Homme**

#### **Objectif 1**

Protéger la santé, la sécurité, le bien-être et les droits fondamentaux de l'ensemble des collaborateurs en offrant un environnement de travail sûr, respectueux et bienveillant.

Pour atteindre cet objectif, Blue Diamond s'engage à :

- Respecter pleinement la législation portugaise en matière de droit du travail, de santé et de sécurité au travail.
- Fournir un environnement de travail sûr et sain grâce à la prévention des risques professionnels.
- Promouvoir la conduite sûre et préventive auprès de ses chauffeurs afin de protéger les collaborateurs, les passagers et les autres usagers de la route.
- Maintenir une assurance contre les accidents du travail pour l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'une couverture santé lorsque cela est applicable.
- Interdire toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de traite des êtres humains ou d'exploitation.
- Respecter la vie privée, la dignité, la liberté d'association et les droits de l'homme internationalement reconnus.
- Mettre à disposition des canaux confidentiels permettant aux collaborateurs de signaler toute préoccupation sans crainte de représailles.

#### **Objectif 2**

Promouvoir un environnement de travail inclusif valorisant la diversité, l'égalité des chances, des conditions de travail équitables et le respect mutuel.

Pour atteindre cet objectif, Blue Diamond s'engage à :

- Appliquer des pratiques de recrutement, de rémunération et de promotion équitables, transparentes et fondées sur le mérite.
- Garantir l'égalité des chances indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité, de l'origine ethnique, de la religion, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.
- Maintenir une politique de tolérance zéro envers toute discrimination, harcèlement, intimidation ou comportement inapproprié sur le lieu de travail.
- Promouvoir des relations professionnelles fondées sur la dignité, l'intégrité, l'inclusion et le respect mutuel.

- Garantir des conditions de travail équitables, des contrats conformes à la législation ainsi que le respect des règles applicables en matière de temps de travail, de rémunération et de protection sociale.
- Encourager une communication ouverte et un dialogue constructif entre les collaborateurs et la Direction.

### **Objectif 3**

Investir dans les compétences, la formation continue et le développement professionnel des collaborateurs afin de soutenir l'excellence du service et la croissance durable de l'entreprise.

Pour atteindre cet objectif, Blue Diamond s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un programme annuel de formation fondé sur les besoins opérationnels et le développement professionnel des collaborateurs.
- Proposer régulièrement des formations portant sur l'excellence du service client, la conduite préventive, l'éco-conduite, la santé et la sécurité au travail, le développement durable et l'éthique des affaires.
- Encourager les collaborateurs à renforcer leurs compétences professionnelles, notamment en langues étrangères et en relation client.
- Réaliser des évaluations périodiques de performance afin d'identifier les points forts, les axes de progression et les besoins futurs en formation.
- Favoriser le partage des connaissances et l'apprentissage continu au sein de l'organisation.
- Reconnaître les contributions des collaborateurs et encourager leur développement individuel en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise.

---

### **4. Indicateurs de Performance des Pratiques Sociales et des Droits de l'Homme**

La Blue Diamond suit la mise en œuvre de cette politique au moyen des Indicateurs Clés de Performance suivants :

| <b>Indicateur</b>                                              | <b>Objectif</b>          | <b>Fréquence de suivi</b> |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Collaborateurs couverts par une assurance accidents du travail | 100 % des collaborateurs | Annuelle                  |
| Accidents du travail graves                                    | Zéro                     | Continue                  |
| Violations avérées des droits de l'homme                       | Zéro                     | Continue                  |

| Indicateur                                                     | Objectif                 | Fréquence de suivi |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Cas avérés de discrimination ou de harcèlement                 | Zéro                     | Continue           |
| Collaborateurs bénéficiant d'un contrat de travail conforme    | 100 % des collaborateurs | Annuelle           |
| Évaluations de performance réalisées                           | 100 % des collaborateurs | Annuelle           |
| Collaborateurs bénéficiant d'une formation annuelle            | 100 % des collaborateurs | Annuelle           |
| Formation dispensée                                            | 20 à 40 heures par an    | Annuelle           |
| Préoccupations signalées traitées via les canaux confidentiels | 100 % des cas signalés   | Continue           |

## 5. Suivi et Responsabilités

La mise en œuvre de cette Politique est supervisée par le Directeur des Opérations, responsable de veiller au respect de la législation sociale, au bien-être des collaborateurs, à leur développement professionnel et au maintien d'un environnement de travail fondé sur l'équité, la dignité et le respect.

Tous les collaborateurs sont tenus de respecter cette politique, de contribuer au maintien d'un environnement de travail sûr et respectueux et de signaler immédiatement toute situation susceptible de compromettre le bien-être des collaborateurs ou les droits de l'homme.

Lorsque des opportunités d'amélioration sont identifiées, des actions correctives sont mises en œuvre afin de renforcer le système de management des pratiques sociales et des droits de l'homme de l'entreprise.

## 6. Révision de la Politique

La présente politique est révisée au minimum une fois par an ou plus tôt en cas d'évolution significative de nature juridique, opérationnelle ou organisationnelle.

La revue annuelle évalue notamment :

- Les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la politique ;
- L'atteinte des indicateurs définis ;
- Le respect de la législation sociale applicable et des principes internationalement reconnus en matière de droits de l'homme ;



- Les retours des collaborateurs ;
- Les résultats des actions de formation et de développement professionnel ;
- Les performances en matière de santé et sécurité au travail ;
- Les opportunités de renforcer le bien-être, l'inclusion et le développement professionnel des collaborateurs.

Toute modification de cette politique est approuvée par le Directeur des Opérations et communiquée à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes concernées.

---

**Approuvé par**

Marco Fidalgo  
Directeur des Opérations  
Blue Diamond Deluxe Private Transports

Date d'entrée en vigueur : Janvier 2026

Prochaine révision prévue : Janvier 2027